

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 octobre 2024

Alerte sur les risques liés aux produits de lissage pour cheveux contenant de l'acide glyoxylique

Dans le cadre de ses missions de cosmétovigilance, l'Anses a reçu depuis le début de l'année quatre signalements d'insuffisance rénale aiguë suite à l'application de produits dits « lissages brésiliens » contenant de l'acide glyoxylique. Par mesure de précaution, l'Anses, la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) et la Direction générale de la santé (DGS) informent les professionnels des salons de coiffure et des commerces de produits cosmétiques ainsi que les utilisateurs de la possibilité de survenue d'insuffisance rénale aiguë en lien avec l'application de produits lissants contenant de l'acide glyoxylique. Dans l'attente des conclusions de l'expertise engagée par l'Anses, la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) et la Direction générale de la santé (DGS) déconseillent d'utiliser le produit.

L'acide glyoxylique, un ingrédient cosmétique potentiellement toxique

L'acide glyoxylique est une substance chimique utilisée dans certains produits de cosmétique pour ses qualités d'agent lissant. Dans le cadre du **dispositif national de cosmétovigilance** piloté

par l'Anses, quatre cas d'insuffisance rénale aiguë, en lien avec l'utilisation de différents produits lissants capillaires contenant de l'acide glyoxylique, ont été analysés. Les personnes intoxiquées ont guéri suite à un traitement.

Dès l'analyse du premier cas, l'Anses s'est autosaisie afin de réaliser un état des lieux des connaissances sur la toxicité rénale de l'acide glyoxylique en application capillaire. L'expertise engagée par l'Agence vise à documenter une proposition d'évolution des dispositions réglementaires européennes afin d'encadrer de manière appropriée l'usage de cette substance, qui n'est pas restreinte aujourd'hui dans les produits cosmétiques.

Dans l'attente des conclusions de cette expertise, la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) et la Direction générale de la santé (DGS) appellent à la vigilance concernant l'utilisation des produits lissants contenant de l'acide glyoxylique, compte tenu du risque associé, et déconseillent leur utilisation.

Quels sont les signes d'une insuffisance rénale et quelle est la conduite à tenir ?

Les signes d'insuffisance rénale apparaissent quelques heures après l'exposition à l'acide glyoxylique inclus dans le produit. Ils se manifestent par des douleurs abdominales ou lombaires, des nausées et/ou des vomissements.

En cas d'apparition de tels symptômes, il faut consulter rapidement un médecin ou **appeler un centre antipoison**, en indiquant bien l'utilisation d'un produit de lissage.

Au-delà d'une prise en charge rapide, la déclaration par le professionnel de santé contribuera à documenter les travaux de la cosmétovigilance sur le besoin d'encadrer l'usage de la substance dans ce type d'application.

Numéros d'urgence des centres antipoison

ANGERS • 02 41 48 21 21
BORDEAUX • 05 56 96 40 80
LILLE • 08 00 59 59 59
LYON • 04 72 11 69 11
MARSEILLE • 04 91 75 25 25
NANCY • 03 83 22 50 50
PARIS • 01 40 05 48 48
TOULOUSE • 05 61 77 74 47

Contacts presse :

ANSES

01 49 77 13 77 - 01 49 77 22 26 - 01 49 77 28 20
presse@anses.fr

Direction générale de la santé du ministère de la santé et de l'accès aux soins

01 87 05 93 80

Centre de crises sanitaires, alerte-presse@sante.gouv.fr

Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes

01 44 97 23 91

presse@dgccrf.finances.gouv.fr